

SCP MANGIN - BUOSI

Avocats

1, Rue Milhau Ducommun - 81100 CASTRES
Tél. 05.63.51.34.13 - Fax. 05.63.51.35.17

**PIECES A FOURNIR EN CAS DE DEMANDE D'AIDE
JURIDICTIONNELLE**

(à défaut, aucune procédure ne pourra être engagée)

Copies en deux exemplaires :

- Carte d'identité,
- Livret de famille (toutes les pages même les vierges),
- Dernier avis d'impôt sur les revenus,
- Justificatif de revenus pour les **6 derniers mois** (bulletins de salaire, attestation Pôle Emploi, attestation CAF, indemnités journalières, bilan comptable...)
- Déclaration sur l'honneur relative aux soldes de vos comptes courant et d'épargne,
- Un chèque de 13 € au titre du droit de plaidoirie, non pris en charge dans le cadre de l'aide juridictionnelle.